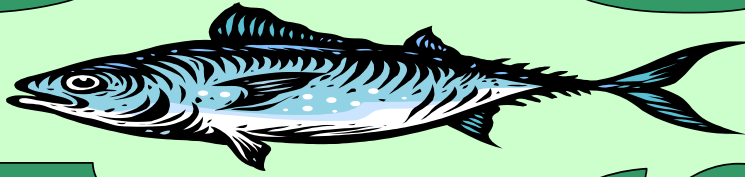


# CABILLAUD NEWS



**Bulletin mensuel**

**du**

**XV des COPAINS d'ABORD**

**Février - Mars 2009**

**Trop de boulot !  
Je m'en sors plus !!!**





**Comme Marcel !!**

*En ces temps mouvementés, le cabillaud a pris des vacances, donc il faut maintenant rattraper le temps perdu avec ce numéro pour février et mars 2009.*

*Sur le front sportif, ce début d'année est relativement calme, après une belle victoire (Dédé a parlé du match du siècle...) à Villefranche, le match contre Rillieux a dû être annulé pour cause de tournoi des six nations (trop de copains d'abord sélectionnés, notre effectif a été pillé !)*

*Ce numéro continue également le descriptif des postes entamé aux numéros précédents, ce mois-ci : le 3/4 aile.*

*On fait un peu d'éducatif aussi avec un rappel sur les règles du rugby, ce coup-ci : Le Maul.*

*Et comme d'hab' quelques citations des copains, annonces et conneries en tout genre...*

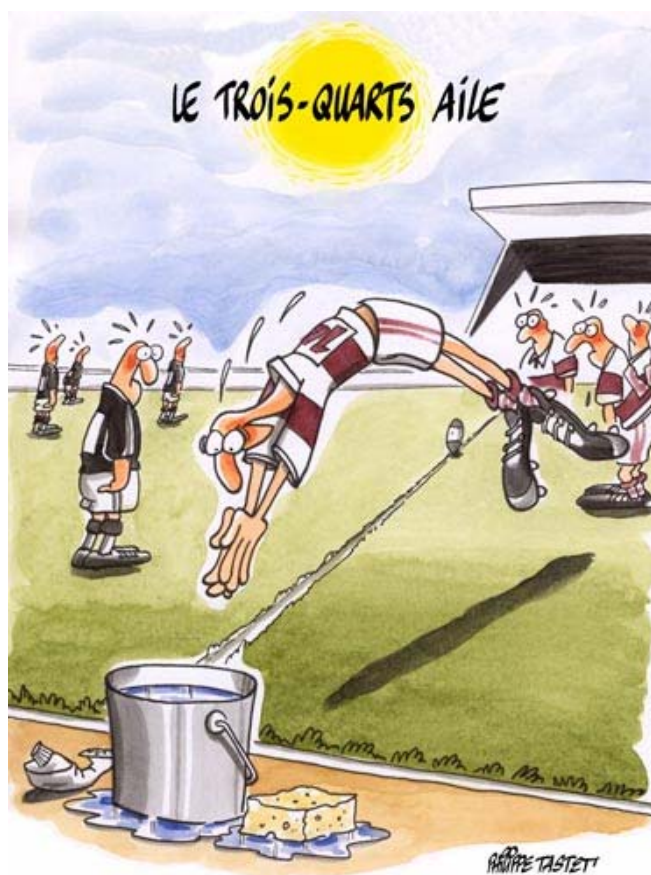
*Bonne lecture !*

*Le Bureau*

**SOMMAIRE**

<b>Le mot du bureau - Sommaire</b>	<b>1</b>	<b>Les Arêtes de cabillaud</b>	<b>6-8</b>
<b>Les postes du rugby</b>	<b>2</b>	<b>Pubs et sponsors</b>	<b>9</b>
<b>Où, quand, comment ?</b>	<b>3</b>	<b>Point de règlement</b>	<b>10-12</b>
<b>Calendrier / Résultats</b>	<b>4</b>	<b>Renseignements - Adhésion</b>	<b>13-14</b>
<b>Pubs et sponsors</b>	<b>5</b>	<b>Pubs et sponsors</b>	<b>15</b>
		<b>Calendrier annuel</b>	<b>16</b>

## LES POSTES DU RUGBY :



*Le trois-quarts aile (ou ailier) est l'exemple type du rugbyman qui n'a pas forcément la tête de l'emploi. Principale qualité : c'est un rapide. Il peut être petit comme Dominici ou monstrueux comme Jonah Lomu, 1m96, 120 kg, capable de courir le 100m en moins de 11 secondes.*

*Il porte le numéro 11 ou 14 (donc deux trois-quarts ailes dans une équipe, soit un demi selon l'arithmétique classique) et court en général le long de la touche (il bouffe la ligne). S'il a de la chance, il lui arrive une passe, il nous gratifie alors d'une course à fond les ballons, d'un beau plongeon (surtout quand il fait chaud) et d'un essai ou d'une passe ratée.*

*Ailier typique au XV DCA : Lapin, dont l'origine du surnom provient sans nul doute possible de sa rapidité dans tous les compartiments du jeu (apéro compris). Difficile à saisir, il doit encore faire des progrès lors des phases de conquêtes (de balle).*

**JOHANN « LAPIN » MOCH**  
(MOR, MOK, OU MOSHE, A VOTRE GUISE)



# PRATIQUER LE RUGBY avec le **XV des COPAINS d'ABORD**

## Où, quand, comment, pourquoi, mais, et alors ...

Vous venez au **Stade Plaine des Jeux des Moins** 69200 VENISSIEUX, un **Mardi Soir d'Entraînement** à **19h30** ou à partir de **20h** sur le terrain avec un **chèque**, un **certificat médical** et **une photo**. Ensuite vous suivez les procédures ci-dessous.

### COTISATION :

#### LA COTISATION EST INCONTOURNABLE.

Fixée toutes les années par l'Assemblée Générale, elle est pour 2007-2008 de **95 €** (par personne et pour la saison sportive bien entendu !) pour les Anciens Adhérents et **105 €** pour les Nouveaux.

Elle comprend :

- ↪ une **Licence Omnisports (33,20 €) INDISPENSABLE** pour pouvoir jouer et qui devra être accompagnée d'un **Certificat Médical** (pas de paiement en plusieurs fois ou d'exonération totale ou partielle pour la licence).
- ↪ la **Cotisation** à l'association pour être membre. (**61,80€** nouveau membre, **71,80€** ancien membre).

Les personnes souhaitant régler en plusieurs fois devront en informer le président ou les Membres du Bureau.

### CERTIFICAT MEDICAL :

#### Obligatoire pour être sur un terrain de sport dans le cadre de l'association Le XV des Copains d'Abord.

Il doit mentionner que vous êtes aptes à pratiquer le Rugby dans la catégorie **Loisir/Vétérán**.

Un conseil, faites un **examen médical** sérieux si possible avec un test d'effort. Cela vous fera au moins un effort dans l'année.

### COORDONNEES :

Obligatoires pour vous joindre, vous adresser le Périodique, vous contacter par mail ou connaître vos mensurations pour les prochains achats.

## ATTENTION IMPORTANT !!!

**Imprimer la Fiche Adhésion (Page 12) et la rendre au Secrétaire en main propre (ou sale) dûment remplie, signée, et accompagnée de :**

- ↪ **1 chèque (ou 2)**
- ↪ **Certificat médical**
- ↪ **Photo d'identité**

# CALENDRIER / RÉSULTATS

## MATCHS AMICAUX :

Date	Matches	Lieu	Résultats
26/09/08	Raoul's Mioland	Mions	Victoire (7-2)
24/10/08	Old Ducks	Domicile	Victoire (5-2)
14/11/08	XV Rosette	Chassieu	Victoire (5-3)
12/12/08	Potes au feu	Domicile	Reporté
23/01/09	Ceps Beaujolais	Villefranche	Victoire (2-0)
27/02/09	Loups Rillard	Domicile	Reporté
20/03/09	ASSP Lyon	St Priest	
03/04/09	Bron Vivants	Domicile	
22/05/09	Vert 2 Rouge	Domicile	

## TOURNOIS :

Date	Tournoi	Lieu	Résultats
25/04/09	Atomics Dragons	St Clair du Rhône	
06/06/09	Potes au feu	St Savin	
13/06/09	XV DCA	Domicile	

## COUPE DU CABILAUD (MEILLEUR MARQUEUR) :

**Enfin, on fera un tirage au sort... Le vainqueur remportera un superbe prix !!!! (made in B. Bert).**

## PUBS ET SPONSORS

**PAMPELUNE CAFE**

M. COSTA Jean-Christophe



**METRO**  
Cash & Carry France

M. SERRE Lionel

Parc d'Activité de Limonest  
Chemin de la Bruyère  
69760 LIMONEST



**S.P.A.C**

M. DIVET Michel  
46, rue Professeur Tavernier  
69008 LYON

**AGRAIN S.A**

M. BETUZZI Gilles  
19, chemin Liouds  
38150 ROUSSILLON



M. FOURNIER Frédéric



M. GRANGE Frédéric  
14, rue Aragon  
69120 VAULX EN VELIN  
☎: 04.72.04.87.50



**Partenaires du**

**XV des COPAINS d'ABORD**



## Les arêtes de cabillaud (ou l'actu off du XV DCA)

### ON M'A DIT QU'ILS AVAIENT DIT...

(AVEC L'AIMABLE CONCOURS DE M. XAVIER B. RAPPORTEUR OFFICIEL)

M. Marc L. a dit : « *C'est pas la position de Paul..., c'est la Paul-position !* »  
*Marc Lespinasse, humoriste...*

M. JCC. a dit : « *Au Q-boat, ils servent le même rosé que moi !* »  
*Les gogo danseuses et les videurs au Pampelune c'est pour quand ?...*

### CARNET DU JOUR



Le président et les Membres du Conseil d'Administration de l'Association, ayant appris le décès de **Pierre CHARRIN**, présentent à ses proches, ainsi qu'à sa famille leurs sincères condoléances.



### C'EST TON ANNIVERSAIRE ! C'EST PAS CELUI D'TA MÈRE

Ouf, sur deux mois y'a du monde :

- ✂ Pierre B. le 04/02
- ✂ René P. le 05/02
- ✂ B. Bert le 06/02
- ✂ Marco L. le 08/02 et Marc L. le 16/03 (à vous de choisir !)
- ✂ Michel P. le 01/03
- ✂ Paul B. le 02/03
- ✂ Gérald B. le 09/03 (vroum-vroum zen dans sa benz-benz-benz !!)
- ✂ Dédé O. le 11/03
- ✂ Fred. R. le 13/03



## Les arêtes de cabillaud (ou l'actu off du XV DCA)

### ANNONCE EN COULEUR...

Le propriétaire de la Laguna II, tuning « Pastis 51 », est prié de se présenter au comptoir du Pampelune pour un débriefing complet.



### BLAGOUNET

**Pourquoi les robes de mariées sont-elles blanches ?**

*C'est pour que ce soit assorti au frigo, à la cuisinière, à l'évier.*

**Quelle est la différence entre une informaticienne en jupe et une Informaticienne en pantalon ?**

*Le temps d'accès...*



**un fort bel essai...**





## **Les arêtes de cabillaud (ou l'actu off du XV DCA)**

### **CABILLAUD SCOOP...**

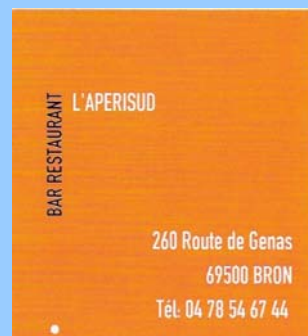


**GUIYOU PÉPÉ !!  
MAIS QUE PEUT BIEN PENSER BIDOUILLE ??**

## PUBS ET SPONSORS

### **L'APERISUD**

M. AUBERT Stéphane  
260 route de Genas  
69500 BRON



### **S.C.M.I**

Le Chemin du Roy  
38670 CHASSE SUR RHONE

### **L'ABREUVOIR**

18, rue Sainte Catherine 69001 Lyon  
Tel : 04 78 30 17 90



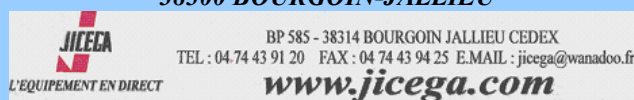
M. BOUFFARIC Paul

M. MEDJKOUNE Hamid  
113 Grande rue de la Guillotière  
69007 LYON

**LA CHAUSSETTE "RUGBY" JICEGA**

**LE SHORT NEW ZEALAND JICEGA**

Venez nous voir :  
430 chemin Pré Piraud  
ZA de Pré Chatelain Saint Savin  
38300 BOURGOIN-JALLIEU



**Partenaires du**

# **XV des COPAINS d'ABORD**

# POINT DE RÈGLEMENT

## LE MAUL (1 / 3)



### RÈGLE 17 - MAUL

#### DÉFINITION

Il y a MAUL lorsqu'un joueur porteur du ballon est saisi par un ou plusieurs adversaires et qu'un ou plusieurs des coéquipiers du porteur du ballon se lient à ce dernier. Un maul implique au moins trois joueurs, tous sur leurs pieds : le porteur du ballon et un joueur de chaque équipe. Tous les joueurs participant au maul doivent être dans le maul ou liés au maul ; ils doivent être sur leurs pieds et avancer vers une ligne de but. Un maul met fin au jeu courant.

#### 17.1 FORMATION D'UN MAUL

##### Emplacement

Un maul ne peut avoir lieu que dans le champ de jeu.



Le maul est formé



Le maul n'est pas formé



Le maul n'est pas formé

#### 17.2 JOUEURS SE JOIGNANT À UN MAUL

- CPP** (a) Un joueur doit être incorporé ou lié au maul, et non juste placé le long du maul.
  - CPP** (b) Poser une main sur un autre joueur dans le maul n'est pas « être lié ».
  - CPP** (c) Joueurs restant sur leurs pieds. Dans un maul, les joueurs doivent s'efforcer de rester sur leurs pieds. Le porteur du ballon peut aller au sol à condition que le ballon soit immédiatement disponible et que le jeu continue.
  - CPP** (d) Un joueur ne doit pas effondrer volontairement un maul. Ceci est du jeu dangereux.
  - CPP** (e) Un joueur ne doit pas sauter sur un maul.
- SANCTION : coup de pied de pénalité (a, b, c, d, e)**

#### 17.3 AUTRES FAUTES DANS UN MAUL

- CPP** (a) Un joueur ne doit pas essayer de tirer un adversaire hors du maul.
- SANCTION : coup de pied de pénalité**
- CPF** (b) Un joueur ne doit commettre aucune action pouvant faire croire à l'équipe adverse que le ballon est sorti du maul alors qu'il y est encore.
- SANCTION : coup de pied franc**

# POINT DE RÈGLEMENT

## LE MAUL (2/3)

### 17.4 HORS-JEU LORS D'UN MAUL

(a) **Ligne de hors-jeu.** Il y a deux lignes de hors-jeu parallèles aux lignes de but, une par équipe. Chaque ligne de hors-jeu passe par le pied le plus en arrière du dernier joueur participant au maul.  
Si le pied le plus en arrière du dernier joueur est placé sur ou en arrière de sa ligne de but, la ligne de hors-jeu pour l'équipe défendante est la ligne de but.

CPP

(b) Un joueur doit, soit se joindre au maul, soit se retirer immédiatement en arrière de la ligne de hors-jeu. Un joueur qui s'attarde ou traîne sur le côté d'un maul est hors-jeu.

CPP

(c) **Joueurs se joignant au maul.** Les joueurs se joignant au maul doivent le faire en arrière du pied du dernier coéquipier participant au maul. Un joueur peut se joindre au maul aux côtés de ce coéquipier. Un joueur qui se joint au maul par le côté de l'adversaire ou en avant de son dernier coéquipier est hors-jeu.

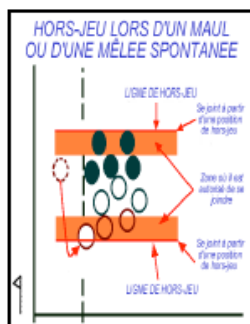
CPP

(d) **Joueurs ne se joignant pas au maul.** Un joueur qui est en avant de la ligne de hors-jeu et qui ne se joint pas au maul, doit se retirer immédiatement en arrière de la ligne de hors-jeu, sinon il est hors-jeu. Un joueur qui est en arrière de la ligne de hors-jeu puis la franchit sans se joindre au maul est hors-jeu.

CPP

(e) **Joueurs quittant ou rejoignant le maul.** Un joueur qui quitte un maul doit se retirer immédiatement en arrière de la ligne de hors-jeu, sinon il est hors-jeu. S'il rejoint le maul en avant de son dernier coéquipier participant au maul, il est hors-jeu. Il peut rejoindre le maul aux côtés du dernier coéquipier.

**SANCTION :** coup de pied de pénalité sur la ligne de hors-jeu de l'équipe fautive (b, c, d, e)



- Si l'arbitre ne peut déterminer l'équipe qui était en possession du ballon au commencement du maul, l'introduction doit bénéficier :
  - à l'équipe qui progressait avant l'arrêt du maul ou
  - si aucune équipe ne progressait, à l'équipe attaquante.

(c) Lorsque le ballon dans un maul devient injouable, l'arbitre ne permettra pas que la lutte pour la possession du ballon se prolonge. Il ordonnera une mêlée.

(d) Si dans un maul le porteur du ballon va au sol y compris s'il met un ou deux genoux au sol ou s'assied, l'arbitre ordonnera une mêlée si le ballon n'est pas immédiatement disponible.

(e) **Mêlée après blocage du réceptionnaire.** Si un joueur réceptionne le ballon botté directement par un adversaire, à l'exception d'un coup de pied d'envoi ou d'un coup de pied de renvoi, et s'il est saisi immédiatement par un adversaire, un maul peut se former.

Si le ballon devient injouable, une mêlée sera ordonnée, l'équipe du réceptionnaire bénéficiant de l'introduction.

« Botté directement » par un adversaire signifie que le ballon n'a touché ni un joueur, ni le sol avant d'être réceptionné par le joueur.

Si un maul se déplace dans l'en-but du réceptionnaire et que le ballon touche le sol ou y devient injouable, une mêlée à 5 mètres sera ordonnée par l'arbitre. L'équipe attaquante bénéficiera de l'introduction.

#### Précisions I.R.B. du 22 octobre 2008

Si tous les joueurs de l'équipe qui n'est pas en possession du ballon quittent volontairement le maul dans un but tactique, le maul n'est pas terminé. Cependant, si ces mêmes joueurs engagés dans le maul sont « sortis » de celui-ci malgré eux, le maul est terminé. Cette situation doit être alors considérée comme du jeu courant.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES F.F.R.

#### DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COMPÉTITIONS DES CATEGORIES C ET D

Les joueurs ne sont pas autorisés à défendre lors d'un maul en l'écroulant.

#### 1 - Joueurs se joignant à un maul

Les joueurs se joignant à un maul ne doivent pas avoir la tête et les épaules plus bas que les hanches.

Sanction : coup de pied franc

#### 2 - Fin normale d'un maul

Un maul prend fin normalement lorsque le ballon ou un joueur porteur du ballon quitte le maul. Il se termine également quand le ballon est au sol ou sur la ligne de but ou au-delà.

#### 3 - Maul prenant fin anormalement

a) Un maul prend fin anormalement lorsqu'il reste stationnaire ou a cessé d'avancer pendant plus de 5 secondes ; une mêlée sera alors ordonnée.

### 17.5 FIN NORMALE D'UN MAUL

(a) Un maul prend fin normalement lorsque le ballon ou un joueur porteur du ballon quitte le maul. Il se termine également quand le ballon est au sol ou sur la ligne de but ou au-delà.

CPP

(b) Un joueur peut effondrer un maul en saisissant un joueur adverse du maul entre les épaules et les hanches en l'amenant au sol.

**SANCTION :** coup de pied de pénalité

EXP

### 17.6 MAUL PRENANT FIN ANORMALEMENT

(a) Un maul prend fin anormalement si le ballon devient injouable, si le maul s'effondre ou si le ballon ne sort pas du maul suite à un effondrement. Une mêlée sera alors ordonnée.

(b) **Mêlée ordonnée à la suite d'un maul ayant pris fin anormalement**

- L'équipe qui n'était pas en possession du ballon au commencement du maul bénéficiera de l'introduction.

# POINT DE RÈGLEMENT

## LE MAUL (3/3)

b) Un maul prend fin anormalement lorsque le ballon devient injouable ou que le maul s'effondre (autrement qu'à la suite d'un acte de jeu déloyal) ; une mêlée sera alors ordonnée.

c) Mêlée ordonnée à la suite d'un maul ayant pris fin anormalement (voir a et b)

- L'équipe qui n'était pas en possession du ballon au commencement du maul bénéficiera de l'introduction.
- Si l'arbitre ne peut déterminer l'équipe qui était en possession du ballon au commencement du maul, l'introduction doit bénéficier :
  - à l'équipe qui progressait avant l'arrêt du maul ou
  - si aucune équipe ne progressait, à l'équipe attaquante.

d) Lorsqu'un maul reste stationnaire ou a cessé d'avancer pendant plus de 5 secondes alors que le ballon circule dans le maul et que l'arbitre peut le voir, un délai raisonnable sera accordé pour que le ballon émerge. Dans le cas contraire, une mêlée sera ordonnée.

e) Une fois qu'un maul a cessé d'avancer, il peut se remettre en mouvement à condition que cela se fasse dans les 5 secondes qui suivent son immobilisation. Si le maul cesse d'avancer une deuxième fois alors que le ballon circule dans le maul et que l'arbitre peut le voir, un délai raisonnable sera accordé pour que le ballon émerge. Dans le cas contraire, une mêlée sera ordonnée.

f) Lorsque le ballon dans un maul devient injouable, l'arbitre ne permettra pas que la lutte pour la possession du ballon se prolonge. Il ordonnera une mêlée.

g) Si dans un maul le porteur du ballon va au sol y compris s'il met un ou deux genoux au sol ou s'assied, l'arbitre ordonnera une mêlée si le ballon n'est pas immédiatement disponible.

h) Mêlée après blocage du réceptionnaire. Si un joueur réceptionne le ballon botté directement par un adversaire, à l'exception d'un coup de pied d'envoi ou d'un coup de pied de renvoi, et s'il est saisi immédiatement par un adversaire, un maul peut se former.

Si un maul se forme et qu'il reste stationnaire, cesse d'avancer pendant plus de 5 secondes ou si le ballon devient injouable, une mêlée sera ordonnée, l'équipe du réceptionnaire bénéficiant de l'introduction.

« Botté directement » par un adversaire signifie que le ballon n'a touché ni un joueur, ni le sol avant d'être réceptionné par le joueur.

Si un maul se déplace dans l'en-but du réceptionnaire et que le ballon touche le sol ou y devient injouable, une mêlée à 5 mètres sera ordonnée par l'arbitre. L'équipe attaquante bénéficiera de l'introduction.

**A vous de comprendre quand est-ce que Paul a le droit de rentrer sur le côté !!!**

# XV des COPAINS d'ABORD

Association loi 1901, Agrément Préfectoral N°W691054385



**SAISON : 2008/2009**

Email : [aossedat@wanadoo.fr](mailto:aossedat@wanadoo.fr)

 : <http://perso.orange.fr/xv-copains.dabord/>

## FICHE de Renseignements

\*\*\*\*\*

Entraînement : les **mardi** de **20h à 22h**

Terrain d'entraînement : **Stade Plaine de jeu des Etats-Unis**

Adresse : **rue Oradour-sur-Glane 69200 Vénissieux**

---

Terrain de Match : **Stade Plaine de jeu des Etats-Unis**

Adresse : **rue Oradour-sur-Glane 69200 Vénissieux**

Lieu de Réception : **Restaurant " Le CHALET FLEURY "** Chez **Pierre DUMARTTI**

Adresse : **2 rue Transval 69008 LYON**

---

Match Amical (1 par *mois*) : le **Vendredi** **19h30**

Repas Mensuel (1 par *mois*) le **Mardi** après l'Entraînement **21h45**

---

### TARIFS COTISATIONS

	Cotisation Club	Licence/Assurance	Total
<b>Nouveau Adhérent</b>	<b>71,80</b>	<b>33,20</b>	<b>105,00</b>
<b>Ancien Adhérent</b>	<b>61,80</b>	<b>33,20</b>	<b>95,00</b>
<b>Membre honoraire</b>	<b>65,00</b>		<b>65,00</b>

\*\*\*\*\*

### ATTESTATION DE COTISATION

L'Association peut vous délivrer une " *Attestation de Cotisation* " pour votre **C.E\*** ou **CCAS\***

\* = **Comité d'Entreprise** ou **Caisse Centrale d'Action Sociale**

# XV des COPAINS d'ABORD

Association loi 1901, Agrément Préfectoral N° W691054385



**SAISON : 2008/2009**

Email : [aossedat@wanadoo.fr](mailto:aossedat@wanadoo.fr)

: <http://perso.orange.fr/xv-copains.dabord/>

## BULLETIN D'ADHESION (Cadre à remplir)

**Joueurs-Dirigeants-Membres-Honoraires-Sponsors**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de Naissance : ..... Lieu : ..... Code Postal : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Domicile : ..... Mobil : ..... Email : .....

Club précédent : ..... Poste ou N° : .....

Reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlements intérieur, de la possibilité qui m'est donnée de souscrire un contrat d'assurance dont les diverses propositions sont jointes au présent bulletin d'adhésion et avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Profession : ..... Entreprise : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Bureau : ..... Fax : ..... Email : .....

**Joindre un Chèque du montant de la Cotisation, un Certificat Médical + 1 Photo d'Identité**

Nouveau Joueur  : **105 €**      Ancien Joueur  : **95 €**      Joueur/Dirigeant  : **95 €**  
(Cocher la case correspondante)

Membre Honoraire  : **65 €**      Dirigeant  : **65 €**      Sponsor/Partenaire  : **65 €**

**L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'Association.**

**Information** : " la loi N° 78.17 du 6 Janvier 1978", relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du Secrétaire Général du XV des COPAINS d'ABORD.

Signature de l'Adhérent :

Signature du Président :

## PUBS ET SPONSORS



M. MIRAMON Michel



M. RODRIGUEZ Yves

**S.A.S MARTINEZ**  
M. MARTINEZ



M. ROUSSEAU Philippe

**S.A.R.L - S.C.M.I**  
M. BOCHET René

**SODI**

MM. PICHON et PITRAKIAN

Maçonnerie Patrimoine Tradition  
*Restauration du Patrimoine*

Formateur Métier de la chaux  
Lauréat Trophée du Patrimoine 2005

**Jean-Jacques BARONNIER**  
Artisan Maçon

La Gare - 69490 St Romain de Popey  
Tél. 04 74 05 86 08 - Port. 06 08 89 45 51  
E-mail : entreprise.patrimoine@wanadoo.fr



**BOUCHERIE-CHARCUTERIE-  
TRAITEUR**

M. METZELER Roger  
93, avenue Pierre Brossolette  
69500 BRON



M. Bruno LIEGOIS

**Partenaires du**  
**XV des COPAINS d'ABORD**



# CALENDRIER ANNUEL

<b>XV des COPAINS d'ABORD</b> <span style="float: right;">☎ : 06.33.16.43.08</span>													
Association loi 1901, Agrément Préfectoral N° W691054385 MAISON DU PEUPLE - 147 avenue Général Frère 69008 LYON <span style="float: right;">✉ /Fax : 04.78.68.57.13</span>													
Email : <a href="mailto:aossedat@wanadoo.fr">aossedat@wanadoo.fr</a> <span style="float: right;">🌐 <a href="http://perso.orange.fr/xv-copains.dabord/">http://perso.orange.fr/xv-copains.dabord/</a></span>													
2008 CALENDRIER ANNUEL 2009													
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN				
L 1		M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	D 1	M 1	V 1	Fête travail	L 1		
M 2	J 2	D 2	M 2	Le Ravel	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2		M 2		
M 3	V 3	L 3	M 3		S 3	M 3	M 3	V 3	Brons Vivants	D 3	M 3		
J 4	S 4	M 4	Le Santy	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4		L 4	J 4		
V 5	D 5	M 5		V 5	L 5	J 5	J 5	D 5		M 5	V 5		
S 6	L 6	J 6		S 6	M 6	V 6	V 6	L 6		M 6	S 6	Saint-Savin	
D 7	M 7	emps d'1 paus	V 7	D 7	M 7	S 7	Irlande/France	S 7	M 7	J 7	D 7		
L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	V 8	D 8	D 8	M 8	V 8	Victoire 45	L 8		
M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	L 9	L 9	J 9	S 9		M 9		
M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	Aperisud	V 10	D 10		M 10		
J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11	M 11	S 11	L 11		J 11		
V 12	D 12	M 12	V 12	Pôtes au Feu	L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	Artisan Cuisin	V 12		
S 13	L 13	J 13	S 13		M 13	Le Tabagnon	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	Toumoi DCA	
D 14	M 14	V 14	Quinze Rosette	D 14	M 14		S 14	France/Ecosse	S 14	M 14	Mezanine	J 14	D 14
L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	V 15	D 15	D 15	England/France	M 15	V 15	L 15		
M 16	Jn "R" Famille	D 16	M 16	Pampelune	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16		M 16		
M 17	V 17	L 17	M 17		S 17	M 17	M 17	V 17	D 17		M 17		
J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18	M 18	S 18	L 18		J 18		
V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	J 19	D 19	M 19		V 19		
S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	V 20	ASSP Lyon	L 20	M 20		S 20	Thurins	
D 21	M 21	V 21	Bal Cassoulet	D 21	M 21	S 21	S 21	Italie/France	M 21	J 21	D 21		
L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	V 22	D 22	D 22	M 22	V 22	Vert 2 Rouge	L 22		
M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	Ceps Beaujolais	L 23	L 23	J 23	S 23		M 23		
M 24	V 24	Old Ducks	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24		M 24		
J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25	M 25	S 25	Atomics Drago	L 25	J 25		
V 26	Raoul's Miolar	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26	M 26		V 26		
S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	V 27	V 27	L 27	M 27		S 27		
D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	France/Galles	S 28	M 28	J 28		D 28		
L 29	M 29	S 29	L 29	J 29			D 29	M 29	V 29		L 29	A.G	
M 30	J 30	D 30	M 30	V 30			L 30	J 30	S 30		M 30		
	V 31		M 31	S 31			M 31		D 31	Pentecôte			